



*Ministère  
de la Communauté  
française*

*Administration générale de l'Enseignement  
et de la Recherche scientifique*

*Direction générale de l'Enseignement obligatoire*

**Promotion des mesures d'hygiène à l'école**

**CIRCULAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009**

**Circulaire** : administrative

**Objet** : promotion des mesures d'hygiène

**Destinataire** : le réseau d'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française

**Niveau et service** : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

**Période** : année scolaire 2008-2009

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Monsieur les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Chefs d'établissement et aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisés organisées par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissement et aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisés de l'enseignement officiel subventionné et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisés de l'enseignement libre subventionné et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Directions des internats autonomes de la Communauté française ;
- Aux Directions des internats annexés.
- Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française

Pour information :

- Aux centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française
- Aux membres du service de l'Inspection de l'enseignement ;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de Parents.

**Emetteur** : La Directrice générale de l'Enseignement obligatoire

**Signataire** : Madame Lise-Anne HANSE

**Gestionnaire** : Direction du financement, du contrôle de l'obligation scolaire et de l'assistance aux établissements.

**Contacts et personnes-ressources** : voir page 5

**Nombre de pages** : 5

**Nombre d'annexes** : 3

**Mots-clés** : Obligation scolaire/santé

**Duplicata** : <http://www.enseignement.be/>

Madame, Monsieur,

Pour mieux se protéger contre le virus de la grippe, je vous invite à prendre connaissance de la présente circulaire qui vous demande de promouvoir dans les écoles des mesures simples d'hygiène en collaboration avec les services compétents, en vous aidant d'un outil proposé à cet effet.

Vous trouverez également à titre informatif ci-jointe la circulaire adressée sur cette même thématique aux Services de promotion de la santé à l'école et aux Centres psycho-médico-sociaux ayant mission de Promotion de la Santé à l'École.

Pour toute information, je vous invite à contacter les personnes de référence au service du contrôle de l'obligation scolaire, lesquelles se tiennent à disposition des responsables légaux et des chefs d'établissement pour toute question y relative.

Je vous souhaite bonne lecture.

*La Directrice générale*

*Lise-Anne HANSE*

Dans le respect du plan opérationnel<sup>1</sup> pour la gestion d'une pandémie de grippe (Influenza) dans notre pays et en concertation avec le Commissariat interministériel influenza, dont la principale mission est d'établir et de maintenir à jour un plan d'approche national pour gérer efficacement une éventuelle pandémie grippale dans notre pays, vous trouverez ci-dessous les consignes à respecter en matière de promotion de mesures d'hygiène dans vos établissements scolaires.

Dès à présent et au plus tard avant la fin de l'année scolaire, les chefs d'établissement doivent informer et sensibiliser l'ensemble des équipes éducatives, les élèves et, dans la mesure du possible, leurs responsables légaux, aux mesures d'hygiène élémentaires.

Cette information et cette sensibilisation pourront se faire avec l'aide des équipes des services de promotion de la santé à l'école. Dans les établissements scolaires organisés par la Communauté française, les centres psycho-médico-sociaux y seront d'office associés.

Accessoirement, une information auprès des responsables légaux des élèves sera organisée, par le biais de :

- l'organisation de rencontres au sein de l'école ;
- la distribution d'informations à l'attention des responsables légaux dans les cartables des enfants.

Pour ce faire, un outil est mis à la disposition des établissements scolaires. Il s'agit de deux types d'affiches, destinées soit à un public d'enfants soit à un public de jeunes et d'adultes.

Elles sont disponibles de différentes façons que voici :

- En se rendant à l'administration communale de votre choix, qui vous transmettra le nombre d'affiches souhaitées. Ces affiches, en format A3, seront disponibles dans une dizaine de jours.
- En les téléchargeant et en les imprimant via le Site Internet [http://www.influenza.be/fr/H1N1\\_pub\\_fr.asp](http://www.influenza.be/fr/H1N1_pub_fr.asp) ou [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).
- En contactant le service du contrôle de l'obligation scolaire par téléphone au 02/690.84.38 ou par courriel à [obsi@cfwb.be](mailto:obsi@cfwb.be) qui imprimera et vous enverra le nombre d'affiches souhaitées.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> <http://www.influenza.be/>

Personnes ressources :

<b>Obligation scolaire</b> <a href="mailto:obsi@cfwb.be">obsi@cfwb.be</a>			
	Personnes de contact	téléphone	fax
Gestionnaires de service :	Mme Julie LAVENNE Mme Sophie HUBERT	02/690.84.38 02/690.84.38	85.93
Appui à la coordination :	Mme Natalia MOLANO-VASQUEZ Mme Touria SOURY	02/690.83.39 02/690.86.19	
Assistance administrative :	Mme Cécile VERHERTBRUGGEN	02/690.84.38	

Aux pouvoirs organisateurs des services  
de promotion de la santé à l'école

Aux responsables des services de promotion de  
la santé à l'école

Aux responsables des Centres PMS de  
la Communauté française via la Direction  
Générale de l'Enseignement obligatoire

Pour information

Administration Générale de l'Enseignement et de la  
Recherche Scientifique  
Membres de la Commission de promotion de la santé  
à l'école  
Dr B Swennen, Cellule PROVAC  
Dr M Wanlin, FARES

Bruxelles, le

<b>Objet : Circulaire relative à la situation de pandémie de grippe A/H1N1</b>
--------------------------------------------------------------------------------

Autorités : Ministérielle et administrative

Signataire(s)            Madame la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la  
Santé,  
Madame Catherine FONCK  
Monsieur le Ministre de l'Enseignement obligatoire,  
Monsieur Christian DUPONT

Gestionnaire :            Direction générale de la santé  
Monsieur Olivier DEGRYSE, Administrateur général  
Docteur Philippe DEMOULIN, Directeur général adjoint expert

## 1. Objet de la présente circulaire

L'objet de cette circulaire est de vous informer de la demande formulée par le Prof Van Ranst, Commissaire Interministériel Influenza, en date du 5 mai 2009, de mettre en place une information/sensibilisation à l'attention des élèves de la Communauté française dans le cadre de la situation actuelle de pandémie de grippe A/H1N1. Il s'agit principalement de leur communiquer et/ou rappeler certaines notions d'hygiène élémentaires.

Si la situation n'est pas préoccupante actuellement, le virus semblant peu agressif, la vigilance est néanmoins de mise et un rappel de ces mesures élémentaires d'hygiène est certainement approprié d'autant que nous sommes à la veille de longs congés scolaires.

## 2. Résumé de la situation de la grippe A/H1N1

Le 25 avril 2009, l'OMS a fait une déclaration d'urgence de santé publique internationale suite à l'émergence de cas de grippe dus à un nouveau virus au Mexique et aux Etats-Unis (nouveau virus grippal humain A/H1N1). Au niveau mondial, l'OMS a décidé de passer à la phase 5 du plan mondial de préparation à une pandémie de grippe.

En Belgique, les différentes structures de coordination et de gestion de crise ont été activées dès le samedi 25 avril. Il s'agit principalement du Commissariat interministériel Influenza mis en place depuis 2005. Il existe un plan opérationnel pour la gestion d'une pandémie de grippe (Influenza) dans notre pays.

A ce jour, 8 cas de grippe A/H1N1 ont été confirmés en Belgique : 5 cas importés et 3 cas secondaires au deuxième cas importé. Un de ces patients (cas importé) est issu de la Communauté française ; ils ont tous les 7 été mis en isolement à l'hôpital Saint Pierre pour quelques jours ; leurs contacts proches ont été mis en isolement à domicile et mis sous traitement au Tamiflu.

Nous sommes toujours dans une phase de vigilance au niveau de la Belgique, conformément au plan opérationnel ; c'est-à-dire que toutes les mesures doivent être prises pour assurer une surveillance épidémiologique maximale. Les cas suspects et/ou possibles doivent être notifiés et suivis jusqu'à confirmation ou non de la suspicion et leurs contacts doivent être pris en charge conformément aux procédures spécifiques A/H1N1 explicitées sur le site [influenza.be](http://influenza.be).

La Communauté française a pour mission d'assurer cette surveillance avec la collaboration de l'ISP (Institut Scientifique de Santé Publique). L'objectif de cette surveillance est d'éviter au maximum la propagation du virus au sein de la population. Pour ce faire, l'équipe des médecins inspecteurs de la Communauté française a été étoffée et un rôle de garde renforcé a été mis en place. Le numéro unique existant à la DG pour la surveillance des maladies transmissibles a été renforcé dans ses capacités de gestion d'appels. Ce numéro est accessible 24h/24h et réservé aux professionnels de la santé. Un Call center (0800/ 99 777) a été par ailleurs mis en place par le Commissariat Interministériel Influenza pour répondre aux appels du public et à toute demande d'information.

La Communauté française a également dans ses compétences et conformément au plan national influenza, la mission d'information et de communication auprès de ses publics cibles.

### 3. Modalités d'information/sensibilisation des enseignants et des élèves

L'objectif de cette information/sensibilisation est double : répondre aux questions du corps enseignant sur la problématique grippe et rappeler aux élèves les mesures d'hygiène élémentaires.

Cette information/sensibilisation se fera donc en deux étapes distinctes. Pour le personnel enseignant, chaque service PSE et chaque centre PMS Communauté française devra organiser en collaboration avec chacun des établissements scolaires sous tutelle, une réunion d'information sur la situation et de rappel des mesures d'hygiène pour leur permettre de transmettre des messages conformes aux élèves. Les enseignants seront ensuite chargés de sensibiliser leurs élèves et éventuellement secondairement leurs parents (par un folder dans les cartables par exemple). Une circulaire a été adressée dans ce sens par la Direction de l'Enseignement Obligatoire auprès de tous les directeurs d'établissements scolaires. Pour votre bonne information, cette circulaire est mise en annexe de la présente.

Pour vous aider dans cette démarche d'information, nous vous demandons de bien vouloir consulter le site « influenza.be » qui regroupe toutes les informations relatives à la grippe A/H1N1 aussi bien pour le grand public que pour les professionnels de santé. Nous vous adressons également en annexe les fichiers de deux affiches de sensibilisation aux mesures d'hygiène, l'une pour les enfants et l'autre pour les adultes. Ces affiches avaient déjà été distribuées en janvier 2009 par vos soins auprès des écoles maternelles et primaires. Elles peuvent facilement être reproduites en format A4 et pourront servir de support didactique pour les enseignants vis-à-vis de leurs élèves.

D'autre part, ces affiches vont être distribuées par le Commissariat Interministériel Influenza au niveau de chaque commune de la Communauté française dans un délai de 15 jours. Elles sont destinées entre autres, aux établissements scolaires et aux services de Promotion de la Santé à l'école. Vous pouvez donc vous en procurer auprès des autorités communales.

Il est important que cette information puisse être diffusée avant les congés scolaires auprès de tous les élèves de la Communauté française.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un travail complémentaire, mais nous savons pouvoir compter sur votre bonne collaboration dans un contexte particulier et exceptionnel.

Catherine FONCK	Christian DUPONT
Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	Ministre de l'Enseignement obligatoire



# Comment éviter la propagation de la grippe ?

La grippe (ou influenza) est causée par un virus qui contamine le système respiratoire (nez, gorge, bronches et parfois les poumons). Il se transmet d'individu à individu par contact direct ou indirect. L'infection peut durer plus d'une semaine et se limiter à quelques symptômes. Mais elle peut aussi engendrer des complications.

Les symptômes de la maladie sont : une forte fièvre soudaine, douleurs musculaires, maux de tête et malaise général. D'autres symptômes possibles sont fatigue, toux, éternuements, congestion et irritation du nez, des yeux, de la gorge et des oreilles.

Les principaux groupes à risque sont les personnes âgées et les malades chroniques.

## • Lavez-vous les mains régulièrement

En vous lavant les mains, vous vous protégez contre tout contact, direct et indirect, avec le virus de la grippe. Par contact direct, on entend par exemple le fait de serrer la main à une personne infectée qui s'est touchée la bouche ou le nez. Ou qui, en toussant ou en éternuant, s'est couvert la bouche ou le nez avec la main. Par contact indirect, il faut comprendre le fait de toucher par exemple une poignée de porte, un robinet ou un mouchoir usagé qui a été manipulé par une personne infectée.

## • Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous éternuez

Les gouttelettes sont projetées sur une courte distance, de sorte que les personnes les plus susceptibles d'être infectées sont celles situées à proximité (moins d'un mètre) de personnes infectées qui toussent ou éternuent sans se couvrir la bouche ou le nez.

## • Débarrassez-vous de vos mouchoirs correctement

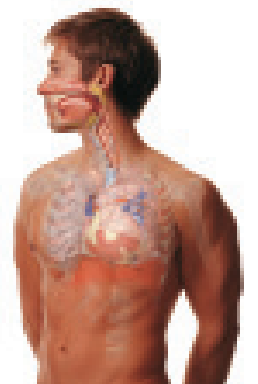
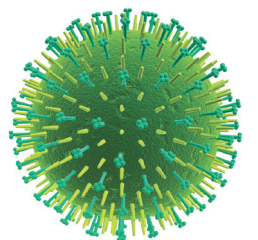
Le virus de la grippe peut survivre temporairement hors de l'organisme. Il peut donc aussi être transmis par des objets inanimés récemment contaminés tels que des mouchoirs. Il est donc important de toujours jeter les mouchoirs utilisés dans une poubelle (si possible avec couvercle).

## • En l'absence de mouchoir, couvrez-vous la bouche et le nez

Si vous n'avez pas de mouchoir, placez votre main sur votre bouche et votre nez lorsque vous éternuez ou que vous toussiez. Cela aidera à éviter la propagation du virus. Lavez-vous ensuite directement les mains.

## • Si vous êtes malade, restez à la maison

La personne contaminée est la plus contagieuse dès l'apparition des premiers symptômes. Il est donc conseillé de rester à la maison. Si votre état empire, prenez contact avec votre médecin.



# Comment se protéger contre la grippe ?



## Lave-toi les mains

le plus souvent possible.  
Tu te mouilles les mains et tu les savonnes soigneusement.  
Tu les frottes en comptant jusqu'à 30. Rince-les abondamment et essuies-les.



## Utilise toujours des mouchoirs en papier

quand tu te mouches, quand tu tousses ou quand tu éternues. C'est plus hygiénique.



## Jette ton mouchoir dans une poubelle

dès que tu l'as utilisé. Lave-toi les mains tout de suite après.



## Mets ta main devant la bouche

si tu n'as pas de mouchoir, quand tu tousses ou quand tu éternues. Lave-toi ensuite directement les mains.



## Reste à la maison si tu es malade

c'est important pour ne pas contaminer les autres.



## La grippe, c'est quoi ?

Tu as beaucoup de fièvre, mal partout et tu te mouches souvent ? Tu ne te sens vraiment pas bien ? Tu as peut-être la grippe. La grippe est causée par un virus. Elle se transmet très facilement. Tu peux être contaminé de différentes façons. Par exemple, si une personne malade postillonne, éternue, tousse vers toi ou te fait la bise. Ou si tu touches un objet qu'un malade a déjà touché et que

tu te touches la bouche, le nez ou les yeux. Il faut donc faire très attention quand beaucoup de gens ont la grippe autour de toi. En suivant les conseils ci-dessus, tu protégeras ta famille et toutes les personnes qui t'entourent.